

**Ville de Brownsburg-Chatham**  
**Province de Québec**



## **AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 197-04-2020**

Prenez avis que :

- le Règlement numéro **197-04-2020** amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'édicter des dispositions particulières à la zone villégiature V-406, adopté par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> septembre 2020, est entré en vigueur le 12 novembre 2020, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 13 novembre 2020.


  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 13 novembre 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique